



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RISQUE INCENDIE ÉLEVÉ DANS LE DÉPARTEMENT POUR LA JOURNÉE DU MARDI 14 FÉVRIER 2023 : LE PRÉFET APPELLE À LA PLUS GRANDE VIGILANCE ET INTERDIT CERTAINS USAGES DU FEU POUR UNE DURÉE DE 24H.

à Pau, le 13 février 2023

Pour la journée de mardi 14 février 2023, le risque incendie dans les Pyrénées-Atlantiques atteint un niveau critique en raison de conditions météorologiques défavorables :

- Taux d'humidité de l'air inférieur à 20% ;
- Temps sec depuis 3 jours ;
- Vent fort du sud, avec des rafales pouvant aller jusqu'à 100 km/h ;

Le risque de départ de feu de forêt est maximal. Le préfet appelle à la plus grande vigilance de chacun.

Ainsi, en raison du danger, et après avoir consulté les partenaires du plan départemental d'écobuage, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, a décidé, par arrêté pris ce lundi 13 février 2023 en fin de journée, **d'interdire l'écobuage ainsi que toute opérations de brûlage à l'air libre de résidus ou sous-produits agricoles et forestiers, à compter de mardi 14 février 2023 à 6h et pour une durée de 24h, sur l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques.**

Le préfet rappelle également l'interdiction permanente de brûlage des déchets ménagers et des déchets verts, ainsi que l'allumage de feux à l'air libre et du transport du feu (pour des usages récréatifs, barbecue en plein air, bivouac, etc.) dans les espaces exposés (forêts, landes, etc.) et jusqu'à 200 m de ces espaces.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64

